

EXTRAIT

2022 N° 196

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 08 décembre, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 06 décembre 2022

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, VALOIS Pierre.

Absent : DE GUILLEBON Olivier

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : SIGNATURE BAIL MIXTE DEROGATOIRE BAR/RESTAURANT DE LA COMMUNE A
Monsieur Mathias DANEST et Madame Marine ARREGLE

Monsieur le Maire expose au conseil que suite au départ de Monsieur ROUVEROT Cyril qui a résilié son bail avant terme au 31 octobre 2022, il convient maintenant de signer un bail mixte dérogatoire avec Monsieur Mathias DANEST et Madame Marine ARREGLE, candidats retenus par la commission et qui à ce jour réunissent toutes les conditions demandées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil :

• Autorise Monsieur le Maire à signer un bail mixte dérogatoire de 24 mois avec Monsieur Mathias DANEST et Madame Marine ARREGLE avec prise d'effet du premier loyer au 1^{er} mars 2023.

• Fixe le loyer à 700 euros mensuel HTVA plus les charges d'assainissement et d'ordures ménagères.

• Fixe le dépôt de garantie à 1 mois de loyer.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché et publié le 10 janvier 2023

BONNES, le 09 janvier 2023

Le Maire



S. BEGUERIE

